



Ville de Bernay
Délibération : 07
Conseil du 04 septembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2020 -

Délibération n° 47-2020

Rapporteur : Monsieur Gérard LEMERCIER

L'an deux mille vingt, le quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS (retour à 19h48 après le vote de la précédente délibération), Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Laurence BEATRIX, Dominique BÉTOURNÉ, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET.

Pouvoirs : Camille DAEL à Céline MENANT, Sabrina BECHET à Mickaël PEREIRA, Thierry JOSSÉ à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Nathalie PERRET.

Absents : Camille DAEL, Sabrina BECHET, Thierry JOSSÉ, Julien LEFEVRE, Sandrine BOZEC, Antonin PLANCHETTE.

Date de la convocation : 28 août 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :
**DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE BERNAY AU SEIN DE
LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES
(CLECT)**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle d'évaluer la consistance et le montant des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité.

Pour ce faire, elle évalue, pour chaque commune, l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à chaque compétence transférée selon une méthodologie fixée par les différents textes réglementaires.

Chaque intercommunalité a la charge de créer une telle commission composée d'au moins un représentant de chacune de ses communes membres.

Suite au renouvellement du conseil communautaire de juillet 2020, l'Intercom Bernay Terres de Normandie par délibération a créé sa CLECT le 24 juillet 2020 et en a déterminé sa composition c'est-à-dire un représentant par communes membres soit 75 membres titulaires et 75 suppléants.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

DÉLIBÉRATION :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération n°58/2020 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie portant création de la CLECT ;

CONSIDÉRANT la proposition de désigner Madame Marie-Lyne VAGNER en tant que membre titulaire et Monsieur Louis CHOAIN en tant que membre suppléant ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE DESIGNER** Madame Marie-Lyne VAGNER, en tant que membre titulaire et Monsieur Louis CHOAIN en tant que membre suppléant, pour siéger à la CLECT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/09/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

